

À propos de



Dates importantes

- ⇒ 14 octobre : Jour férié
Action de grâces
- ⇒ 15 octobre : Remise de la
première communication
- ⇒ 17 octobre : vaccination
4^e année
- ⇒ 21 octobre : Journée
pédagogique

Heures d'ouverture de
l'administration
Du lundi au vendredi
7 h 30 à 11 h 30
12 h 30 à 15 h 30

Horaire et cloches

Veillez noter que les élèves doivent être présents **au plus tard à 7 h 42** le matin pour l'entrée dans l'école. Veuillez passer par le secrétariat avec votre enfant si vous arrivez après 7 h 42.

Nous avons ajouté une cloche à 7 h 40 afin de débiter la prise de rang et accélérer l'entrée dans l'école. Je vous rappelle qu'afin de pouvoir ajouter la récréation en PM sans devancer davantage le début de la journée, nous avons réduit énormément le temps prévu pour l'accueil et le déplacement des élèves. Le premier cours commence à 7 h 45. Nous avons besoin de votre collaboration pour atteindre cet objectif. Le midi, les élèves sortent progressivement à compter de 11 h 12. Les élèves qui dînent à la maison ne peuvent revenir avant 12 h 20. L'entrée dans l'école se fait 12 h 30.

Cross-country

Le 18 septembre dernier, nos élèves ont participé au cross-country. Tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Certains d'entre eux se sont qualifiés pour le cross-country régional qui aura lieu le 3 octobre.

Félicitations à tous nos athlètes, aux parents accompagnateurs ainsi qu'à Mme Lyne et M. Frédérick pour cette belle journée.

Grève du climat 27 septembre

Comme vous l'avez sûrement entendu dans les médias, un mouvement international pour sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques s'est organisé et une marche est prévue le vendredi 27 septembre prochain. À cet effet, nous souhaitons vous informer de notre position concernant cet événement.

Malgré l'importance que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys accorde à la lutte contre les changements climatiques, nous ne pouvons libérer les élèves de leur obligation d'être présents en classe, puisque cet événement ne fait pas partie des activités encadrées par l'école. Si vous désirez autoriser votre enfant à participer à la marche ou à toute autre activité (incluant les vendredis après-midi), son absence devra chaque fois être motivée par vous ou par un tuteur, conformément au code de vie de l'école, afin d'éviter les sanctions applicables.

Si un enseignant souhaite, à l'intérieur de son cours, faire une activité éducative ou une activité de sensibilisation à cet égard, il peut sortir avec ses élèves, mais doit en aviser la direction et le secrétariat. Il devra également se limiter au territoire reconnu par notre CE pour des activités sans bris d'horaire. Ainsi, les enseignants désirant souligner l'événement devront se limiter au quadrilatère de l'école et respecter la grille-horaire.

Vous comprendrez que notre décision s'inscrit dans un souci prioritaire d'assurer la sécurité de vos enfants lors de cette journée qui est officiellement une journée de classe. Ainsi, l'école ne peut être tenue responsable des élèves absents de l'école lors des activités entourant la marche pour le climat. Nous tenons ainsi à éviter toute forme de confusion quant aux responsabilités respectives de l'établissement et des parents.

Plan d'engagement vers la réussite

Le projet éducatif de notre école a été approuvé par le conseil des commissaires. Le plan de réussite de Victor-Thérien sera donc révisé cette année. En ce sens, l'équipe-école sera appelée à identifier les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés dans le projet éducatif. Nous diffuserons ces documents en cours d'année.

Autobus scolaire

Pour toute information, veuillez contacter le 514-367-8777.

Visitez aussi le site au lien suivant :

<http://www.csmb.qc.ca/fr-CA/enseignement/primaire/transport-scolaire.aspx>

Activités parascolaires

La session d'automne commencera à la fin octobre pour se terminer en décembre. Vous recevrez la documentation vers la mi-octobre.

Absence prolongée

Si votre enfant s'absente pour une durée de 3 jours ou plus, veuillez motiver par écrit cette absence auprès de notre secrétariat.

L'équipe de direction désire vous mentionner qu'à moins d'une situation exceptionnelle, la direction de l'école n'encourage pas une absence prolongée. La Loi sur l'instruction publique stipule que les élèves doivent être présents à l'école 180 jours de classe par année. Une absence de plusieurs jours contrevient donc à la Loi.

Absence pour maladie ou rendez-vous médical

Pour toute absence de votre enfant, veuillez svp, avertir le secrétariat au 514-855-4202 en tout temps, même durant la nuit.

La messagerie vocale est opérationnelle 24 h sur 24. . La secrétaire ne vous appellera pas le matin à 8 h.

Si votre enfant a un rendez-vous, veuillez avertir l'enseignante par le biais de l'agenda aussi.

Objets perdus

Veuillez vérifier à l'entrée, les tiroirs d'objets perdus. Veuillez aussi étiqueter tous les vêtements et matériel de votre enfant.

Tout objet oublié par votre enfant, peut être déposé à l'entrée. Veuillez indiquer le nom et groupe-repère de votre enfant.

Service de garde

La technicienne du service de garde est Mme Marie-Chantale Jomphe. Mme Jomphe est présente de 8h00 à 16h00. Vous pouvez communiquer avec elle en composant le 514-855-4202 poste 3 ou en lui écrivant à l'adresse suivante : Servicedegarde.Victor-Therien@csmb.qc.ca

Changement de fréquentation

Veillez noter que toute modification de fréquentation prend 5 jours ouvrables avant de s'appliquer et que le parent doit remplir le formulaire prévu à cet effet. Vous retrouverez le formulaire sur notre site web : <https://victortherien.ecolelachine.com/wp-content/uploads/2019/06/Avis-de-modification-2019-2020.pdf>

Pour toutes questions relatives au service de garde ou des dineurs, n'hésitez pas à communiquer avec elle.

Journées pédagogiques

C'est par courriel que vous recevrez l'invitation aux différentes journées pédagogiques. Vous pouvez imprimer le formulaire, le remplir et le retourner à l'école avant la date limite ou nous l'acheminer par courriel à l'adresse suivante : Servicedegarde.Victor-Therien@csmb.qc.ca. Il est important de recevoir une confirmation de notre part afin de confirmer l'inscription de votre enfant à la journée pédagogique. Cette procédure est obligatoire pour inscrire votre enfant aux journées pédagogiques. Nous ne pouvons pas assurer une place au service de garde le matin même de la journée. Aussi, il est important de respecter la date limite puisque nous devons élaborer l'horaire de travail du personnel requis, prévoir les achats nécessaires ou soumettre certaines confirmations.

Sécurité routière aux abords de l'école

Depuis le début de la rentrée scolaire, le SPVM a témoigné à la direction avoir remarqué une problématique entourant notre école et les usagers de la route. Le respect de la signalisation, l'utilisation d'entrées privées pour changer de direction, ainsi que les virages en U seront ciblés par les policiers au cours des prochaines semaines. À titre de rappel, il faut laisser une distance de 5 mètres de dégagement entre une voiture et un passage piétonnier.

On m'indique que les policiers donneront davantage de constats d'infraction dans les prochaines semaines.

Nous sollicitons votre collaboration pour assurer la sécurité des enfants.

Anniversaire

Veillez noter que nous avons plusieurs élèves avec des allergies sévères. Afin d'assurer leur sécurité et de respecter la politique alimentaire de la CSMB, il n'est pas permis, lors de la fête de votre enfant, d'envoyer gâteau et sucreries. L'enseignant de votre enfant souligne cette journée spéciale avec son groupe-classe.